

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 4 juin 2007

Conseillers en exercice : **61**Date de Publicité : 05/06/2007

D -20070315

Reçu en Préfecture le : CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 4 juin Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents:

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ (présente jusqu'à 16h00), M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, Mme Anne WALRYCK, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT(présent jusqu'à 16h25), Mme Michèle DELAUNAY(présente jusqu'à 16h25), Mme Brigitte NABET(présente jusqu'à 16h25), M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUVEYRE (présent jusqu'à 16h25), M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

Excusés:

M. Jean-Charles BRON, Mme Martine MOULIN-BOUDARD,

Ecole élémentaire Montaud. Signature des marchés. Autorisation

M. Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des travaux à réaliser à l'école élémentaire Montaud dont le coût est estimé à 1 882 650 €TTC, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par les services techniques.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

LOT N° 1: Démolitions - Gros œuvre

Société CAZENAVE pour un montant de 504 468,48 €T.T.C.

LOT N° 2 : Menuiserie bois

Société RICHARD pour un montant de 158 276,25 €T.T.C.

LOT N° 3: Menuiserie aluminium - serrurerie

Société FERMOTOR pour un montant de 138 444,18 €T.T.C.

LOT N° 4 : Plâtrerie/Plafonds suspendus

Société BLR pour un montant de 240 300,32 €T.T.C.

LOT N° 5 : Carrelage/Revêtements sols souples

Société SAYE pour un montant de 76 396,60 € T.T.C.

LOT N° 6: Plomberie/sanitaires

Société PROSERV pour un montant de 48 499,55 €T.T.C.

LOT N° 7: Peinture/Vitrerie

Société LARREY pour un montant de 60 896,13 €T.T.C.

LOT N° 8: Equipement cuisine

Société TECHNICUISINE pour un montant de 21 177,57 € T.T.C.

LOT N° 9 : Ascenseur

Estimé à 30 000 €T.T.C. Faute de réponse, ce lot sera relancé en procédure adaptée.

LOT N°10: Electricité

Société FORCLUM EGE pour un montant de 139 761,28 € T.T.C.

LOT N° 11 Chauffage/ ventilation

Société CBS TECHNIQUE pour un montant de 258 790,25 € T.T.C.

LOT N° 12 Charpente/Couverture

Estimé à 25 000 €T.T.C. Faute de réponse, ce lot sera relancé en procédure adaptée.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense qui s'élève à la somme de 1 647 010,61 € T.T.C. sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 212, article 2313.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES PRESENTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 4 juin 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTÉ Adjoint au Maire

RESTRUCTURATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE MONTAUD

Notice environnementale

Le projet a été conçu de manière à limiter les impacts sur l'environnement et les coûts de fonctionnement. D'une manière générale, le bâtiment s'inscrit dans une conception visant à optimiser les dépenses énergétiques. Ainsi les mesures suivantes ont fait l'objet d'une attention particulière.

GESTION de L'ENSOLEILLEMENT -

Les parties vitrées, orientées Sud, Est et Ouest sont équipées d'une protection solaire verticale extérieure type « stores screens »complétées pour l'ensemble des salles de classe par des rideaux intérieurs d'occultation pour améliorer le confort thermique d'été. A noter que les menuiseries en PVC ont été exclues dès l'origine du projet au profit de châssis aluminium à l'extérieur et bois à l'intérieur.

SYSTEME de CHAUFFAGE -

Le principe de chauffage gaz par panneaux radiants à eau chaude au plafond avec régulation pièce par pièce et détecteur de présence, présente une faible inertie, ce qui permet de moduler rapidement la température de chaque pièce en fonction de la présence, d'améliorer la diffusion de la chaleur, et de limiter la consommation d'énergie.

SYSTEME D'ECLAIRAGE -

L'éclairage artificiel est un éclairage <u>basse consommation</u> avec une gradation de l'intensité en fonction de la lumière extérieure et des détecteurs de présence dans chaque pièce. Ainsi on diminue les consommations électriques d'éclairage au minimum et on supprimera toutes les dépenses d'énergie inutiles dû à un mauvais usage.

SYSTEME DE VENTILATION -

Afin d'assurer un renouvellement hygiénique de l'air satisfaisant et limiter les consommations énergétiques une ventilation double flux avec échangeur de chaleur couplée à un variateur de débit asservi à une sonde CO2 pour le restaurant et la salle polyvalente sera couplée à un programmateur horaire dans les classes.

Dans la salle polyvalente et le restaurant, la quantité d'air extraite est calculée pour maintenir la qualité de l'air dans la pièce à son niveau de confort réglementaire. Ce système permet d'économiser l'énergie consommée par la centrale de ventilation. En période d'hiver, l'air extrait chaud réchauffe l'air entrant par l'intermédiaire de l'échangeur et limite les déperditions d'énergie.

PLOMBERIE SANITAIRE -

Un détecteur de fuite est installé à l'entrée du réseau d'eau des sanitaires pour intervenir rapidement et limiter les surconsommations en cas de fuite.Les systèmes à boutons poussoirs sont généralisés.

LES MATERIAUX EMPLOYES -

Les matériaux employés pour la construction ont été choisis en fonction de leur qualité environnementale. Les peintures « sans solvant » et portant le label « NF environnement » seront privilégiés.

Dans les classes et bureaux, le revêtement de sol est du linoléum (sans PVC) à base de matériaux naturels recyclables.

Les entreprises ont l'obligation de certifier la provenance des bois utilisés.

LE CHANTIER -

Le tri sélectif des déchets est organisé sur le chantier.

LE SUIVI -

Une analyse spécifique des énergies et des fluides consommés sera mise en œuvre dans la première année de fonctionnement afin de quantifier les gains réalisés.